

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU SAMEDI 22 MARS 2008

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le samedi vingt-deux Mars deux mil huit, à la Mairie, à neuf heures trente, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, CHÉCHIN, HOLVOET, LION, Mme LÉVÉQUE, MM. ROBAR, FOURNIER, Mme GUERCHSON, M. BOURSIN, Mlle GARDIAS, Mme BICH, MM. CONSTANTIN, COISY et SZPUNAR.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. LION.

En vue de l'élection du Maire, et comme le veut la tradition, Monsieur LAGÜES-BAGET donne la parole à Monsieur CONSTANTIN en sa qualité de doyen de l'assemblée.

Est ici reproduit dans son intégralité le discours de Monsieur CONSTANTIN :

« Mesdames, Messieurs,

S'il est d'usage que le doyen du Conseil Municipal préside à l'élection du Maire, alors, je sacrifie volontiers à cet usage.

C'est l'occasion de saluer ceux qui respectent cet usage et de rendre hommage à ceux qui l'ont institué.

L'âge donne souvent droit à des prérogatives dont certaines ne sont pas forcément agréables.

Ainsi, dans la chanson bien connue « il était un petit navire », les vivres viennent à manquer et le sort aidant, c'est le plus jeune qui devait être mangé.

Je préférerais plutôt l'histoire de cet administrateur centenaire qui, le jour anniversaire de ses cent ans, se vit octroyer la prérogative de donner le coup d'envoi d'un match de football intercommunal. Certes, il donna bien le coup d'envoi mais il continua la partie et on eut toutes les peines du monde à le faire sortir du terrain.

Pour ma part, entre deux âges et entre deux maires, la tâche est neutre et plus aisée.

C'est pourquoi, sans plus attendre, je vais donner aussi le coup d'envoi d'un match qui, pendant six ans, va se jouer entre les tenants du titre et les challengers auxquels j'appartiens.

Quels sont les candidats à la fonction ? »

Madame BICH et Monsieur LAGÜES-BAGET présentent leur candidature.

« *Nous allons donc procéder au vote qui se fera à bulletins secrets.* »

Monsieur LAGÜES-BAGET est élu Maire à la majorité par 11 voix contre 4 voix à Madame BICH.

Monsieur CONSTANTIN présente ses félicitations à Monsieur le Maire.

« *Monsieur le Maire, la balle est maintenant dans votre camp.* ».

Monsieur LAGÜES-BAGET remercie le Conseil Municipal pour la confiance qu'il lui renouvelle et s'engage à mener sa mission avec autant de passion et d'énergie qu'au cours du mandat précédent.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints ; proposition validée par le Conseil par 11 voix pour et 4 voix contre.

Monsieur le Maire indique que la répartition des attributions sera la suivante :

- 1^{er} Adjoint : Finances et Eau
- 2^{ème} Adjoint : Patrimoine et agents techniques
- 3^{ème} Adjoint : Affaires sociales
- 4^{ème} Adjoint : Urbanisme et grands travaux.

Se présentent aux postes d'adjoints :

Messieurs HUBERT et CONSTANTIN pour les Finances et l'Eau

Messieurs CHÉCHIN et COISY pour le Patrimoine et Agents techniques

Messieurs HOLVOET et SZPUNAR pour les Affaires sociales

Madame BICH et Monsieur LION pour l'urbanisme et grands travaux.

Le résultat du vote est le suivant :

1 ^{er} Adjoint	M. HUBERT :	11 voix	M. CONSTANTIN :	4 voix
2 ^e Adjoint	M. CHÉCHIN :	11 voix	M. COISY :	4 voix
3 ^e Adjoint	M. HOLVOET :	11 voix	M. SZPUNAR :	4 voix
4 ^e Adjoint	MONSIEUR LION :	11 voix	Mme BICH :	4 voix

Sont nommés :

- ✓ Monsieur HUBERT au poste d'adjoint aux Finances et Eau
- ✓ Monsieur CHÉCHIN au poste d'adjoint pour l'entretien du patrimoine et agents techniques
- ✓ Monsieur HOLVOET au poste d'adjoint aux affaires sociales
- ✓ Monsieur LION au poste d'adjoint à l'urbanisme et grands travaux.

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire indique que sont requis pour cette commission trois titulaires et trois suppléants.

Monsieur LION souhaite, avant que ne soient enregistrées les candidatures, que les éventuels postulants de la liste « Unis pour Champeaux » s'engagent à exprimer de vive voix à Monsieur MOULIN (*ndlr* : Architecte en Chef des Monuments Historiques) leurs doutes quant à son intégrité, comme cela a été écrit dans le dernier tract de ladite liste.

Monsieur CONSTANTIN indique qu'il n'y a pas lieu de formuler « a priori » un tel jugement à l'encontre d'un Représentant de l'État.

Se présentent aux postes de titulaires, Messieurs HUBERT, LION, CHÉCHIN, SZPUNAR et COISY.

Se présentent aux postes de suppléants Mademoiselle GARDIAS, Madame BICH, Messieurs BOURSIN et CONSTANTIN.

Le résultat du vote est le suivant :

Titulaires	M. HUBERT :	11 voix	Suppléants	Mlle GARDIAS :	11 voix
	M. LION :	11 voix		M. BOURSIN :	11 voix
	M. CHÉCHIN :	11 voix		Mme BICH :	4 voix
	M. SZPUNAR :	4 voix		M. CONSTANTIN :	13 voix
	M. COISY :	5 voix		M. SZPUNAR :	1 voix

Sont élus **titulaires** Messieurs HUBERT, LION, CHÉCHIN, sont élus **suppléants** Mademoiselle GARDIAS, Messieurs BOURSIN et CONSTANTIN.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRIE CENTRALE

Monsieur le Maire indique que sont requis trois titulaires et un suppléant.

Se présentent aux postes de titulaires, Messieurs HOLVOET, HUBERT, LAGÜES-BAGET, Madame BICH, Messieurs COISY et SZPUNAR.

Se présentent au poste de suppléant Mademoiselle GARDIAS et Monsieur CONSTANTIN.

Le résultat du vote est le suivant :

Titulaires	M. HOLVOET :	11 voix	Suppléants	Mlle GARDIAS :	11 voix
	M. HUBERT :	11 voix		M. CONSTANTIN :	4 voix
	M. LAGÜES-BAGET :	11 voix			
	Mme BICH :	4 voix			
	M. COISY :	4 voix			
	M. SZPUNAR :	4 voix			

Sont élus **titulaires** Messieurs HOLVOET, HUBERT, LAGÜES-BAGET, est élue **suppléante** Mademoiselle GARDIAS.

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL ANDREZEL, CHAMPEAUX, ST MÉRY

Monsieur le Maire indique que sont requis deux titulaires et deux suppléants.

Se présentent aux postes de titulaires, Messieurs HOLVOET, HUBERT, Madame BICH, Monsieur SZPUNAR.

Se présentent aux postes de suppléants Madame GUERCHSON, Messieurs CHÉCHIN, COISY et CONSTANTIN.

Le résultat du vote est le suivant :

<u>Titulaires</u>	M. HOLVOET :	11 voix	<u>Suppléants</u>	Mme GUERCHSON :	11 voix
	M. HUBERT :	11 voix		M. CHÉCHIN :	11 voix
	Mme BICH :	4 voix		M. COISY :	4 voix
	M. SZPUNAR :	4 voix		M. CONSTANTIN :	4 voix

Sont élus **titulaires** Messieurs HOLVOET et HUBERT, sont élus, **suppléants** Madame GUERCHSON et Monsieur CHÉCHIN.

SMIVOM

Monsieur le Maire rappelle que ce syndicat gère d'une part la collecte des ordures ménagères mais également la piscine de GRANDPUITS et précise que deux titulaires et deux suppléants sont requis pour représenter la Commune.

Se présentent aux postes de titulaires, Messieurs HUBERT, LAGÜES-BAGET, COISY et SZPUNAR.

Se présentent aux postes de suppléants Madame BICH, Messieurs FOURNIER et CONSTANTIN.

Le résultat du vote est le suivant :

<u>Titulaires</u>	M. HUBERT :	11 voix	<u>Suppléant</u>	M. FOURNIER :	11 voix
	M. LAGÜES-BAGET			Mme BICH :	4 voix
	:	11 voix		M. CONSTANTIN :	14 voix
	M. COISY :	4 voix			
	M. SZPUNAR :	4 voix			

Sont élus **titulaires** Messieurs HUBERT et LAGÜES-BAGET, sont élus **suppléants** Messieurs FOURNIER et CONSTANTIN.

RU D'ANCOEUR

Ce syndicat est en charge de l'entretien du ru d'Ancoeur, de ses berges et ouvrages d'art. Sont requis deux titulaires et un suppléant.

Se présentent aux postes de titulaires, Madame BICH, Messieurs CHÉCHIN et SZPUNAR.

Se présentent au poste de suppléant Messieurs ROBAR et CONSTANTIN.

Le résultat du vote est le suivant :

<u>Titulaires</u>	M. CHÉCHIN :	11 voix	<u>Suppléant</u>	M. ROBAR :	11 voix
	Mme BICH :	5 voix		M. CONSTANTIN :	4 voix

M. SZPUNAR : 12 voix

Sont élus **titulaires** Messieurs CHÉCHIN et SZPUNAR, est élu **suppléant** Monsieur ROBAR.

SIER

Ce syndicat gère les travaux d'électrification et d'effacement de réseaux. Monsieur le Maire indique que sont requis deux titulaires et un suppléant.

Se présentent aux postes de titulaires, Messieurs COISY et SZPUNAR.

Se présente au poste de suppléant Madame BICH.

Le résultat du vote est le suivant :

Titulaires	M. COISY :	13 voix	Suppléant	Mme BICH :	10 voix
	M. SZPUNAR :	11 voix			

Bulletins nuls : 2

Sont élus aux postes de **titulaires** Messieurs COISY et SZPUNAR, est élue au poste de **suppléante** Madame BICH.

COLLÈGE DE MORMANT

Ce syndicat gère la mise à disposition du gymnase de la Ville de MORMANT aux élèves du Collège et participe au fonctionnement des associations culturelles et sportives. La Commune sera représentée par deux titulaires et deux suppléants.

Se présentent aux postes de titulaires, Mesdames GUERCHSON et BICH, Messieurs BOURSIN et COISY.

Ont postulé aux postes de suppléants Madame MARIÉ-SALL et Monsieur SZPUNAR.

Le résultat du vote est le suivant :

Titulaires	Mme GUERCHSON :	11 voix	Suppléants	Mme MARIÉ-SALL	11 voix
	M. BOURSIN :	11 voix		M. SZPUNAR :	9 voix
	M. COISY :	4 voix			
	Mme BICH :	4 voix			

Sont élus aux postes de **titulaires**, Madame GUERCHSON et Monsieur BOURSIN, sont élus aux postes de **suppléants** Madame MARIÉ-SALL et Monsieur SZPUNAR.

SMEP

Monsieur le Maire indique qu'un titulaire et un suppléant représenteront la Commune à ce syndicat qui gère le schéma de cohérence territoriale ainsi que l'aire d'accueil des gens du voyage située à NANGIS.

Se présentent au poste de titulaire, Mademoiselle GARDIAS et Monsieur COISY.

Se présentent au poste de suppléant Messieurs LAGÜES-BAGET et SZPUNAR.

Le résultat du vote est le suivant :

Titulaire	Mlle GARDIAS :	11 voix	Suppléant	M. LAGÜES-BAGET	11 voix
	M. COISY :	4 voix		M. SZPUNAR :	4 voix

Est élue au poste de **titulaire** Mademoiselle GARDIAS, est élu au poste de **suppléant** Monsieur LAGÜES-BAGET.

FOYER RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES DE MORMANT

Ce syndicat gère le foyer des personnes âgées, deux titulaires et deux suppléants représenteront la Commune.

Se présentent aux postes de titulaires, Mesdames LÉVÊQUE, GUERCHSON et BICH, Monsieur CONSTANTIN.

Ont postulé aux postes de suppléants Mesdames MARIÉ-SALL et ELIA, se présentent Messieurs COISY et SZPUNAR.

Le résultat du vote est le suivant :

Titulaires	Mme LÉVÊQUE :	11 voix	Suppléants	Mme MARIÉ-SALL	11 voix
	Mme GUERCHSON :	11 voix		Mme ELIA :	11 voix
	Mme BICH :	4 voix		M. COISY :	4 voix
	M. CONSTANTIN :	4 voix		M. SZPUNAR :	4 voix

Sont élues aux postes de **titulaires**, Mesdames LÉVÊQUE et GUERCHSON, sont élues aux postes de **suppléants** Mesdames MARIÉ-SALL et ELIA.

CRÈCHE DE VERNEUIL

Monsieur le Maire indique que sont requis deux titulaires et deux suppléants.

A postulé aux postes de titulaires Madame MARIÉ-SALL, se présentent Messieurs HOLVOET, COISY et SZPUNAR.

Se présentent aux postes de suppléants Madame BICH, Messieurs FOURNIER et CHÉCHIN.

Le résultat du vote est le suivant :

Titulaires	Mme MARIÉ-SALL :	11 voix	Suppléants	M. FOURNIER :	11 voix
	M. HOLVOET :	11 voix		M. CHÉCHIN :	11 voix
	M. COISY :	4 voix		Mme BICH :	4 voix
	M. SZPUNAR :	4 voix			

Sont élus aux postes de **titulaires** Madame MARIÉ-SALL et Monsieur HOLVOET, sont élus aux postes de **suppléants** Messieurs FOURNIER et CHÉCHIN.

VALORISATION DU VAL D'ANCOEUR

Monsieur le Maire indique que sont requis deux titulaires et deux suppléants.

Se présentent aux postes de titulaires Madame BICH et Messieurs ROBAR, LAGÜES-BAGET et CONSTANTIN ;
A postulé au poste de suppléants Mademoiselle ZABALA, se présentent Mademoiselle GARDIAS, Messieurs COISY et SZPUNAR.

Le résultat du vote est le suivant :

Titulaires	M. ROBAR :	11 voix	Suppléants	Mlle GARDIAS :	11 voix
	M. LAGÜES-BAGET			Mlle ZABALA :	11 voix
	:	11 voix		M. COISY :	4 voix
	Mme BICH :	4 voix		M. SZPUNAR :	4 voix
	M. CONSTANTIN :	4 voix			

Sont élus aux postes de **titulaires** Messieurs ROBAR et LAGÜES-BAGET, sont élus aux postes de **suppléants** Mesdemoiselles ZABALA et GARDIAS.

C.C.A.S.

Monsieur le Maire propose au Conseil de rajouter à l'ordre du jour l'élection des membres élus et précise qu'il sera procédé lors d'un prochain Conseil aux élections des membres participants aux différents comités consultatifs dont le nombre et la teneur seront proposés prochainement aux Campéliens.

Monsieur le Maire indique que la commission subvention sera constituée lors du prochain conseil, mais ne sera ouverte qu'aux élus ; les associations ont été sollicitées afin qu'elles préparent leurs bilans et objectifs.

Le Conseil valide à l'unanimité le rajout du point concernant le CCAS.

Monsieur le Maire propose que le CCAS soit constitué de 9 membres, postes à répartir à égalité entre des membres du Conseil et des membres non élus, le Maire étant Président.

Le Conseil valide par 15 voix pour le nombre de postes du CCAS.

Il convient donc d'élire aujourd'hui 4 membres parmi les représentants du Conseil.

Se présentent Mesdames LÉVÊQUE, GUERCHSON et BICH, Messieurs BOURSIN, HOLVOET et COISY.

Le résultat du vote est le suivant :

Mme LÉVÊQUE :	11 voix
Mme GUERCHSON :	11 voix
Mme BICH :	4 voix
M. HOLVOET :	11 voix
M. BOURSIN :	11 voix
M. COISY :	4 voix

Sont élus Mesdames LÉVÊQUE et GUERCHSON, Messieurs BOURSIN et HOLVOET.

QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de question, la séance est levée à 10 h 35.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame SEILLIER fait connaître son souhait de participer au CCAS.

Monsieur BEGAT regrette que les Campéliens n'aient été informés de l'ouverture aux administrés des différents syndicats. Monsieur le Maire répond que d'une part en tant qu'ancien élu, M. BEGAT ne pouvait ignorer ces dispositions et que d'autre part, il n'a reçu aucune candidature recommandée par Mme BICH.

La réunion s'achève à 10 h 40.